

T. D. BOUCHARD

# DISCOURS

PRONONCÉ LE 8 AOÛT 1931

—A—

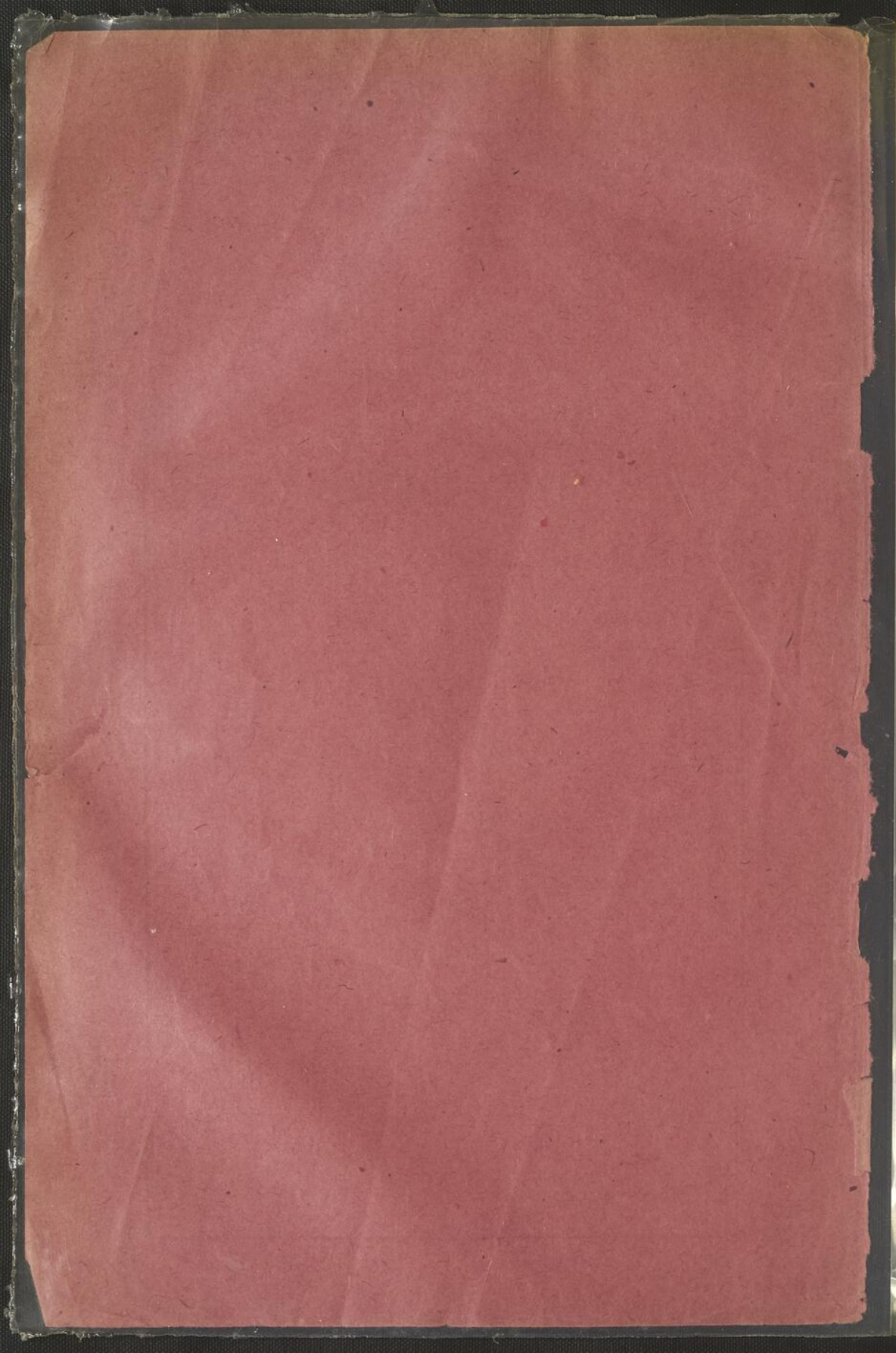
SAINT-HYACINTHE



---

L'IMPRIMERIE YAMASKA

1931



Messieurs les présidents,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs,

Mon premier mot sera un mot de remerciements pour les délégués de la convention libérale du comté qui pour la sixième fois depuis 1912 me témoignent leur confiance en me choisissant à l'unanimité comme leur candidat aux élections provinciales. Aux journalistes qui récemment me demandaient si je me porterais de nouveau candidat aux présentes élections j'ai répondu que si la majorité des délégués de cette convention, composée de représentants de toutes les classes de la société et où prédominaient les représentants des ouvriers des villes et des travailleurs des champs, était satisfaite de ce que j'ai pu faire pour ma ville, pour mon comté et pour ma province depuis que je représente la division électorale de Saint-Hyacinthe, j'accepterais avec plaisir de briguer les suffrages comme candidat libéral. Les chefs de mon parti au nombre desquels il m'a fait plaisir de revoir les figures un peu vieilles peut-être mais toujours aussi sympathiques des anciens délégués de la convention de 1912 qui m'avait chargé de reconquérir pour le parti libéral notre comté passé aux mains d'un adversaire ayant remis son drapeau à un de ses plus vaillants lieutenants et qui m'aidèrent à faire triompher notre cause, les chefs de mon parti, dis-je, sont évidemment satisfaits de leur député sortant de charge puisqu'ils ont décidé, à l'unanimité, de me confier de nouveau l'étendard du parti libéral pour que tous ensemble nous le fassions claquer joyeusement le vingt-quatre du mois courant au sommet de la vieille forteresse libérale de Saint-Hyacinthe. J'accepte donc la candidature qu'ils m'offrent et si la bataille devient nécessaire ils me trouveront à leur tête animé de la même ardeur pour la lutte que celle qui m'animait aux anciens jours.

Mais cette lutte s'engagera-t-elle? Une dizaine de jours nous séparent encore de la mise en nomination et je sais que l'élément pondéré du parti conservateur du comté est en faveur d'une élection par acclamation de l'Orateur en charge de l'Assemblée Législative pour se conformer à une vieille tradition britannique voulant que l'Orateur soit élu par acclamation parce qu'il occupe une position quasi-judiciaire, qu'il a à départager sur les questions de procédure parlementaire les

deux partis siégeant à la Législature, qu'il ne peut-se mêler activement des luttes de politique provinciale à moins qu'il ne soit personnellement attaqué. Je profite de cette assemblée pour remercier publiquement les quelque deux cents conservateurs de St-Denis qui ont signé une requête demandant au chef de l'opposition de prier ses lieutenants locaux de se conformer à cette tradition si respectable et l'informant que si cette coutume n'est pas suivie ils appuieront ma candidature et par leur vote et par leur influence. Ces conservateurs qui mettent l'intérêt de leur paroisse, de leur comté et de leur province avant celui de leur parti méritent qu'on les salue bien haut et je les remercie personnellement de leur esprit public d'un si bon aloi.

Et si je fais allusion à ce mouvement fait par les conservateurs modérés du comté ce n'est pas que je craigne la bataille, ce n'est pas que je veuille l'éloigner. Je sais que c'est loin de toujours être l'opinion des gens modérés qui prévaut chez nos conservateurs du comté de Saint-Hyacinthe et de la province et ce ne sera peut-être pas celle de ceux d'entre eux qui veulent mon élection par acclamation qui sera entendue mais si le candidat du parti libéral n'est pas élu par acclamation dans Saint-Hyacinthe il le sera par la plus grosse majorité qui ait jamais été donnée dans notre comté. Nous sommes prêts pour la bataille et si elle s'engage nous nous battons comme aux anciens jours pour triompher comme par le passé.

Me serait-il permis, au début de ces remarques que l'importance des orateurs qui me suivront me force à faire les plus brèves possible pour ne pas vous priver du plaisir de les entendre à loisir, d'avoir un souvenir ému pour nos anciens chefs qui prirent part à ces luttes du passé et qui nous ont laissés pour un monde meilleur après avoir fourni dans notre ville et dans nos campagnes une carrière si utile à leurs concitoyens. A tout près de vingt années de la première convention qui me fit l'honneur de me choisir comme porte-étendard du parti libéral j'ai revu dans la convention de ce midi les fils de ceux qui ne sont plus mais qui ont laissé dans leur descendance et leur foi politique et le dévouement au parti qu'ils avaient réussi à porter au timon des affaires de notre province. J'ai contemplé sur la figure de ces jeunes soldats de la grande armée libérale le même enthousiasme, fruit des convictions profondes, qui illuminait les traits de leurs pères au début de ma carrière publique et je me suis rappelé les jours plus lointains encore de mon enfance où ma conscience politique se formait au contact de mes proches qui connurent intimement les grands chefs de notre parti, Mercier et Laurier et leurs lieutenants dans notre comté: les Bernier, les Desmarais, les Beauparlant, les Blanchet, les Dessaulles, les Morin, les Saint-Jacques, les Ri-

FC  
2945  
S355 B68

cher et tant d'autres de la vieille pléiade rouge dont les noms m'échappent.

Une des scènes qui est restée la plus vivace dans mes souvenirs d'enfance et qui contribua le plus à m'inculquer l'amour des idées des pionniers du parti libéral en est une dont je fus un des personnages au soir de la grande victoire de 1896. J'avais alors quatorze ans et mon aïeul maternel qui en avait bien quatre-vingts m'avait chargé de venir lui rapporter, le soir, dans son humble maisonnette construite de bois équarri à la hâche et située à quelques cents pas de la rivière dans la partie basse de la ville où vivaient et vivent encore nos plus hardis et nos plus rudes travailleurs, des nouvelles des élections générales fédérales mais seulement si les nouvelles étaient bonnes. Inutile de dire que c'était un vieux rouge formé à l'école de Papineau; toute sa vie il avait défendu, avec ses arguments d'homme sans instruction la plupart du temps mais assez souvent avec la vigueur de ses larges poings, ses croyances politiques et surtout ses chefs.

Il était bien minuit ce soir-là car alors le service d'informations télégraphiques n'était pas aussi parfait qu'il l'est aujourd'hui quand j'appris sur la place publique que Sir Wilfrid Laurier était monté au pouvoir. Je partis à la grande course apprendre la bonne nouvelle à mon grand-père qui veillait encore tant il avait une grande espérance au fond du cœur.

Je me souviens que le vieillard transporté par l'émotion et retrouvant dans ses muscles la vigueur de ses jeunes années me saisit dans ses bras, me leva de terre en disant: "**On les a. On va avoir notre tour. Je pourrai donc mourir content.**"

C'était le "**Nunc dimittis servum tuum,**" du vieux rouge de 1896.

Et lorsque mon aïeul disait: "**On va avoir notre tour**", je compris que par notre tour il ne voulait pas dire le tour des membres du parti libéral mais par notre tour il voulait signifier le tour de la classe populaire à laquelle il appartenait, le tour des ouvriers des villes, le tour des travailleurs des champs, le tour du petit peuple. Pour lui l'heure des grands, des riches et des forts était finie c'est-à-dire que, balayés par la volonté populaire, les anciens gouvernants qui n'avaient administré le pays que dans l'intérêt des classes riches, des classes instruites, des grands industriels et des financiers, allaient céder leurs places à Ottawa et à Québec à des gouvernements qui s'occuperaient enfin du sort des petits et qui essaieraient de faire la prospérité du pays en donnant l'aisance et le bien-être à la masse au lieu de toujours ne favoriser que le petit nombre des puissants.

Les espoirs de mon aïeul qui étaient ceux de tous les vieux rouges de 1896, de 1897, de 1900 furent-ils vains? Ces vieux

rouges furent nos pères politiques; le dévouement qu'ils donnèrent à la cause du parti libéral en nous inculquant leurs principes, en nous inspirant leurs convictions profondes, a-t-il été peine perdue ou a-t-il porté les fruits qu'ils en attendaient ? En d'autres termes le parti libéral quand il fut au pouvoir est-il resté le parti des classes moyennes et des pauvres gens comme il l'était au temps où les classes privilégiées des riches, des puissants et des forts, réussissaient à le maintenir dans une minorité impuissante en soulevant contre ses chefs et ses doctrines, pourtant bien inoffensives, des préjugés de toute nature ?

C'est à cette question que je veux donner une réponse en examinant l'oeuvre du parti libéral dans le comté de Saint-Hyacinthe depuis que j'ai l'honneur de le représenter; et l'action bienfaisante qu'il a exercée chez nous pour le relèvement des classes populaires est la même qu'il a exercée partout ailleurs dans la province.

Les plus vieux d'entre vous se rappelleront que la mesure qui était réclamée anciennement avec le plus d'insistance par nos anciens chefs pour le relèvement des classes populaires c'était un mode plus efficace d'encouragement pour le développement et le perfectionnement de notre système d'écoles primaires. Ceux qui se faisaient dans le temps les champions des classes ouvrières et agricoles avaient compris que le salut de notre peuple se trouverait dans une instruction plus répandue et plus complète. Les divers gouvernements libéraux qui se sont succédés à Québec ont toujours eu pour premier souci l'instruction de l'enfant de l'ouvrier et du cultivateur et ils ont adopté lois sur lois pour encourager la petite école et rendre de plus en plus complet l'enseignement primaire.

Il y a exactement cinquante ans cette année que Mercier, ancien premier ministre de cette province, et député de ce comté, au cours de la grande convention libérale de 1881 faisait connaître dans un discours qui est resté célèbre les idées et les aspirations de notre parti sur la question scolaire. Il donnait dans le temps des chiffres comparatifs entre les octrois qui étaient consentis par le gouvernement pour l'instruction supérieure et les écoles élémentaires. A cette époque on n'attribuait comme subsides pour l'instruction élémentaire que \$152,602.00 et cependant on trouvait le moyen d'octroyer à ce qu'on appelait la haute éducation la somme de \$71,000 soit environ cinquante pour cent de ce qu'on allouait à l'instruction populaire.

Mercier ne se plaignait pas de ce qu'on donnait trop aux collèges mais il trouvait à redire contre la disproportion de ces octrois: "Je ne donne pas, disait-il, ces chiffres pour démontrer que les collèges émargent trop du trésor provincial,

“mais simplement pour prouver que les écoles élémentaires n’émargent pas assez.... Je veux dire que si, pour se maintenir, ces collègues qui reçoivent les fils de famille à l’aise, ont besoin des secours de l’Etat, à plus forte raison, les écoles communes fréquentées généralement par les enfants des classes pauvres, ont-elles le droit à des allocations considérables. Or, les chiffres que je viens de donner démontrent à l’évidence qu’il n’y a pas de justice proportionnelle dans la distribution des deniers accordés pour l’instruction.

“Il est donc de la première importance de trouver et d’appliquer un système plus rationnel si nous voulons faire arriver à la masse du peuple les bienfaits de l’instruction. Le mal est immense, le remède doit lui être proportionné. Si nous voulons tuer l’ignorance, il faut secourir les écoles élémentaires. Il y aura toujours assez d’hommes de profession, mais il n’y aura jamais assez d’ouvriers et de cultivateurs instruits. Les riches pourront toujours envoyer leurs enfants au collège, tandis que les pauvres ne pourront envoyer les leurs aux écoles que si nous les aidons.”

Ces paroles ont été et doivent rester la grande charte du parti libéral sur la question de l’instruction publique. Les gouvernements libéraux de Marchand, de Parent, de Gouin et d’Alexandre Taschereau n’en ont jamais oublié les clauses au cours de leurs diverses administrations. Ils ont donné à la petite école les subsides et l’attention qu’elle exige des pouvoirs publics. C’est ce qui fait qu’aujourd’hui il n’est pas un seul coin de la province de Québec, si reculé soit-il, s’il est habité par au moins quelques familles qui n’est pas doté d’une petite maison publique dans laquelle les enfants, espoir de la famille et de la race, peuvent aller puiser les éléments nécessaires de l’instruction qui leur permettra de devenir de bons et utiles citoyens.

Les octrois pour aider à l’instruction primaire ont été décuplés depuis l’arrivée au pouvoir des libéraux, des véritables amis du peuple. Des sommes considérables ont été attribuées pour développer l’enseignement technique et les cours de diverses natures à la disposition des ouvriers des villes et nos gouvernements n’ont pas oublié, en versant de larges et généreux subsides à nos écoles normales, d’aider à l’amélioration de la compétence de nos instituteurs et institutrices.

L’instruction de l’enfant des classes populaires a donc été le premier souci de nos gouvernants mais, grâce à l’état florissant de nos finances, l’instruction supérieure n’a pas été négligée; de généreuses allocations ont été votées à nos universités et à nos collèges classiques.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe bénéficie depuis quel-

ques années d'un octroi annuel de dix mille dollars. Notre Ecole Normale reçoit une subvention de six mille dollars par an.

Quant à notre instruction populaire me serait-il permis de remercier publiquement le distingué ministre que vous aurez le plaisir d'entendre dans quelques instants, l'honorable M. David, de l'octroi généreux de quinze mille dollars par an pour une période de vingt ans qu'il vient de mettre, sur ma demande, à la disposition des ouvriers de la ville de Saint-Hyacinthe pour établir une école professionnelle dans laquelle leurs fils pourront perfectionner gratuitement l'instruction qu'ils reçoivent dans nos excellentes écoles primaires et acquérir les connaissances pratiques qui leur permettront d'avoir accès à n'importe quelle situation qui demande une éducation plus avancée que celle qui peut actuellement leur être fournie par l'école élémentaire. Cette école n'est pas encore construite parce que l'an dernier le peuple de notre ville, dont le jugement a été momentanément égaré par une campagne insidieuse de calomnies et d'insinuations malicieuses, a permis aux représentants de l'élément rétrograde de notre cité de s'établir à l'hôtel de ville. Je n'ai pas besoin de dire que si nous avons, nous, les idées qu'avaient nos pères sur la question d'instruction publique nos adversaires, eux aussi, ont hérité de la mentalité de leurs ancêtres sur cette question. Pour eux comme pour leurs pères l'ouvrier qui est pauvre et qui gagne un salaire qui lui permet tout juste de nourrir ses enfants n'a pas le droit de désirer pour son fils le même degré d'instruction que l'homme riche peut acheter pour le sien. Les libéraux de Saint-Hyacinthe ne sont pas de cette opinion arriérée, Dieu merci; ils croient que l'instruction est un trésor accumulé par les siècles et les générations passées pour le bénéfice de tous et non pour l'usage exclusif des gens fortunés; ils croient que l'instruction appartient à la société et que la société doit en faire bénéficier tous ses membres, les pauvres comme les riches. C'était là le credo de Mercier et celui de nos anciens chefs, c'est encore le nôtre et la grande voix du peuple de notre ville qui s'est fait entendre il y a quelques semaines a fait comprendre bien clairement que les citoyens de Saint-Hyacinthe, qui peuvent être trompés une fois par des gens qui se disent les amis du peuple mais qui en sont les pires ennemis une fois au pouvoir, ne tardent pas à protéger leurs droits et leurs idées quand ils sont mis en danger. Le peuple de Saint-Hyacinthe a soif d'instruction parce qu'il en connaît la valeur; on a pu momentanément l'empêcher de se désaltérer à cette source féconde mais il brisera ceux qui se sont mis et se mettront en travers de son chemin.

Et l'attention bienveillante du gouvernement envers l'instruction populaire ne s'est pas limitée à la ville de Saint-Hya-

cinthe. Il n'est presque pas de paroisses dans la partie rurale du comté qui n'aient reçu d'octrois généreux pour la construction de nouvelles écoles élémentaires ou pour l'amélioration des anciennes. Il n'est pas une seule demande d'octroi raisonnable qui m'ait été faite par une commission d'écoles qui m'ait été refusée par les différents ministres qui se sont succédés au Secrétariat de la Province depuis que je représente le comté et, qu'il me soit permis de dire qu'un des plus bienveillants a été celui que nous avons en ce moment le plaisir d'avoir sur cette estrade et qui a été un des plus brillants secrétaires provinciaux que nous avons eus à Québec.

La sollicitude du gouvernement pour les classes moyennes et les classes pauvres s'est encore et surtout montrée par les octrois généreux qui ont été attribués pour l'assistance publique aux malades, aux infirmes et aux nécessiteux de toutes catégories. Le département qui a charge de cette assistance et qui est présidé par l'honorable M. David dépense à cette fin tout près de trois millions par année. A Saint-Hyacinthe c'est cette sollicitude pour les déshérités de la fortune qui nous a valu nos dispensaires municipaux, nos cliniques anti-tuberculeuses et contre la mortalité infantile dont les services importants sont si appréciés par la population ouvrière de notre ville. C'est aussi au gouvernement que nous devons l'immense avantage au point de vue de la protection de la santé publique que nous avons trouvé dans l'établissement de notre Unité Sanitaire dont les médecins, les garde-malade et les inspecteurs se répandent dans tous les recoins de nos deux comtés pour prévenir ou guérir chez les enfants du peuple un grand nombre de maladies qui sont en train de disparaître de chez nous et aussi pour faire la police hygiénique de notre région en faisant rechercher et en éliminant les sources d'infection et d'épidémies anciennement si coûteuses au point de vue de la vie humaine et même au point de vue monétaire.

Nous avons aussi reçu un octroi préliminaire de huit mille quelques cents dollars pendant vingt ans pour aider les Soeurs de Charité à maintenir l'hôpital situé sur la rue Laframboise. On a publié quelque part que cet octroi n'était que de cinq mille dollars par année mais c'est sans aucun doute par simple erreur qu'on a mentionné ce montant de trois mille dollars et au delà moins élevé que le montant réel. Quoi qu'il en soit l'hôpital dont on avait fixé le coût primitif à \$350,000. pour une raison ou pour une autre en ayant coûté au delà de six cent cinquante mille d'après un état qui m'a été fourni par les Soeurs cet octroi est devenu insuffisant et il est entendu que dans un avenir rapproché il sera porté à un chiffre plus en accord avec les dépenses qu'on a fait faire à la communauté qui en est propriétaire. Et, quoiqu'en ait prétendu certain haut personnage plus intéressé que tout autre au maintien de cet hôpital parce qu'il en vit et qui met de la politique partout où

il ne devrait pas s'en trouver, ce sera un gouvernement libéral qui portera cet octroi à un montant non seulement raisonnable mais même généreux. Et je puis ajouter que si ce même personnage n'avait pas mis toute espèce d'embarras dans mon chemin, j'aurais réussi depuis au delà de trois mois, avec le concours précieux de Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe, à régler cette question à la satisfaction de tous.

Voilà ce que les gouvernements libéraux ont fait dans mon comté pour l'instruction et pour le soulagement de la misère et des maladies des classes moyennes et des classes pauvres. Voyons un peu ce qu'il ont accompli pour l'amélioration additionnelle de leurs conditions d'existence.

Anciennement sous le régime du gouvernement pour les classes privilégiées on affermais les chemins et les grands ponts à de riches favoris du pouvoir et ces favoris établissaient des barrières de péage qu'ont tenait abaissées tant et aussi longtemps que les usagers de la route se recrutant surtout chez les classes pauvres, n'avaient pas payé leur tribut au gros bonnet qui détenait son privilège du gouvernement. Le parti libéral avait mis dans son programme de libérer la masse du paiement de ces péages et nos gouvernements ont rempli la promesse qui avait été faite par les anciens chefs de notre parti. Dans Saint-Hyacinthe, dès 1912, je faisais adopter un loi en vertu de laquelle sont tombées pour ne jamais se relever les barrières qui se trouvaient sur nos trois ponts. Le gouvernement a consacré une somme de soixante mille dollars pour réaliser cette réforme qui a fait tant de bien à la ville de Saint-Hyacinthe, aux villages de Saint-Joseph et de La Providence et aux municipalités de Saint-Hyacinthe le Confesseur et de la Paroisse Notre-Dame. Le gouvernement supplémentera cette politique si favorable aux classes populaires en accordant une subvention généreuse pour aider la ville et les municipalités intéressées à entretenir ces ponts libres en bon état. La dernière barrière de péage dans notre région est celle qui se trouvait sur le chemin de Saint-Dominique; elle a aussi été abolie par le gouvernement libéral il y a maintenant au delà de dix années.

Est-ce à dire que l'abolition de ces barrières a empêché la construction de chemins pavés et de grands ponts comme le prédisaient ceux qui voulaient défendre la cause des anciens bénéficiaires de privilèges. Le peuple n'a qu'à jeter aujourd'hui les yeux n'importe où dans le comté pour comprendre que non seulement l'abolition des anciens privilèges n'a pas nuï à l'amélioration de la voirie mais qu'elle a été, au contraire, la source d'un progrès dont les gens qui vivaient il y a un quart de siècle ne pouvaient avoir aucune idée.

En 1912, en dehors de la ville, nous avons à peine dans le comté deux milles de chemin pavé qui appartenait à la

Compagnie de Macadam et pour y circuler il nous fallait acquitter le tribut du péage. Aujourd'hui, sous le régime de la liberté de la route et du pont public, nous avons exactement cent cinquante huit milles de chemins pavés sur lesquels tout le monde, pauvres comme riches, cultivateurs comme citoyens, peuvent circuler aussi loin et aussi longtemps qu'ils le désirent sans avoir à déboursier un liard à qui que ce soit. Le département des travaux publics a dépensé dans notre comté au delà de cent cinquante mille dollars pour aider les municipalités à construire des ponts en fer, en béton ou en bois. Ce département, pour aider encore les paroisses rurales et pour maintenir en bon état les ponts qui ont été subventionnés par le gouvernement, vient de les prendre entièrement à sa charge.

Et maintenant je crois qu'il n'est pas hors de propos de mentionner au sujet de la politique de la bonne voirie du gouvernement la remise qui vient d'être faite aux municipalités des intérêts que devaient celles qui empruntèrent de l'argent du gouvernement à trois ou deux pour cent pour la construction de chemins pavés ou gravelés. Cette remise signifie pour mon comté une économie annuelle de \$5,744,43 dollars par année pour un nombre très considérable d'années. Le gouvernement a cru que ces municipalités devaient être déchargées de ce fardeau parce qu'elles furent les pionnières dans la construction des bons chemins et qu'elles eurent, dans le temps, à faire face à des problèmes qui se posaient parce que l'art de cette construction était alors dans son enfance dans notre province. Une raison additionnelle de la remise de ces intérêts a été le malaise qui depuis quelques années sévit dans la partie rurale de notre pays; le gouvernement a cru juste de venir en aide à nos cultivateurs en les soulageant de l'accroissement de taxes municipales que leur occasionnait le paiement de ces intérêts annuels assez élevés dans plusieurs cas.

Voici un état des économies que réalisent les diverses paroisses de mon comté grâce à cette nouvelle politique :

<b>Municipalités:</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Remise:</b>
		<b>2%</b>	
Par. Ste-M.-Madeleine ....	\$45,741.72	\$ 914.82	\$29,725.24
Vge. LaProvidence ....	21,363.26	427.27	12,534.01
Cité St-Hyacinthe ....	22,295.79	445.92	13,688.53
Vge. St-Denis ....	29,613.43	592.27	18,935.76
Par. St-Chs-sur-Richelieu ....	29,475.77	589.52	19,832.76
Vge. St-Joseph ....	11,689.92	233.80	7,509.43
Vge. Ste-Madeleine ....	7,597.40	151.95	4,878.13
Par. N.-D. de St-Hyacinthe	50,955.51	1,019.12	34,264.60
Par. St-Damase ....	55,853.43	1,117	37,072.66
Par. St-Hyacinthe-le-Conf.	12,634.21	252.68	8,717.46
Par. St-Bernard ....	7,600.00	153.98	4,900.00
	<u>\$294,820.44</u>	<u>\$5,898.41</u>	<u>\$192,058.58</u>

Et maintenant là où le grand souci du gouvernement d'aider la classe agricole s'est montré c'est quand, le premier sur le continent américain, il s'est chargé d'entretenir complètement à ses frais tous les chemins améliorés situés dans la partie rurale de notre province. Dans le seul comté de St-Hyacinthe cet entretien coûtera cette année tout près de \$80,000 et les cultivateurs économiseront au moins \$50,000 sur les dépenses qu'ils auraient eu à faire pour maintenir eux-mêmes leurs chemins en bon état. C'était une politique hardie et les adversaires qu'elle décontenançait prédirent qu'elle serait la ruine du trésor public. Heureusement nos ministres sont des financiers avertis et cette politique dispendieuse pour le gouvernement mais si bienfaisante pour le cultivateur n'a pas empêché nos exercices financiers de se terminer tous par de substantiels surplus. Non seulement elle a sauvé des millions aux cultivateurs mais elle a aussi empêché la perte des millions et des millions de dollars que nous avons investis dans nos chemins qui étaient en train d'être ruinés par un entretien insuffisant presque partout et nul en plusieurs endroits.

Je désire ici dire quelques mots du grand projet de la route nouvelle entre Saint-Hyacinthe et Montréal que le gouvernement a décidé de construire à la demande des citoyens de notre ville et des députés de la région. On m'a accusé en plusieurs quartiers d'avoir lancé ce projet tout simplement comme mesure de campagne électorale et mes adversaires prédisaient que jamais les travaux de cette route ne se commenceraient. Ils sont commencés et nous les avons commencés aussitôt que les travaux préliminaires ont été terminés et que nous avons pu obtenir des cultivateurs intéressés le droit d'entrer sur leurs propriétés. Si les gens s'imaginent qu'il est facile de régler à l'amiable et dans un jour l'achat de parcelles de terre d'une centaine de cultivateurs, ces gens-là n'ont guère d'expérience dans ce genre d'entreprise.

Malgré tout le trouble que se sont imposés l'ingénieur divisionnaire de Saint-Hyacinthe et votre humble député qui n'a pas ménagé ni ses pas ni ses démarches nous avons encore deux cultivateurs qui n'ont pas consenti, dans la partie la plus rapprochée de la ville, à laisser nos hommes d'équipe entrer sur leurs propriétés; nous espérons cependant que la permission nous sera donnée sans que nous ayons besoin de recourir aux tribunaux pour nous y introduire de force. La semaine prochaine l'ingénieur espère pouvoir mettre une couple de cents hommes au travail et ces travaux se poursuivront jusqu'à la complétion du terrassement de l'infrastructure et l'an prochain, lorsque le sol se sera suffisamment consolidé, le revêtement en béton sera posé sur la plus grande partie de la route entre Saint-Hyacinthe et St-Hilaire.

Le gouvernement a voté au cours de la dernière session

l'argent nécessaire à la construction du pont qui joindra le nouveau tronçon de la route au chemin Montréal-Beloeil. Les ingénieurs du département des Travaux Publics et de la Voirie commenceront à faire les sondages préliminaires à la préparation des plans et, au plus tard l'an prochain, le pont sera jeté sur le Richelieu pour compléter la route Montréal-Québec via St-Hyacinthe-Drummondville et Victoriaville, route qui sera la plus courte et la plus rapide d'au moins une demi-heure entre la métropole et la vieille capitale.

Cette route raccourcira la distance entre St-Hyacinthe et Ste-Madeleine de trois milles, St-Hilaire de cinq milles et Montréal de sept milles. Elle nécessitera une dépense, en incluant le coût du pont, de tout près de \$750,000 et elle procurera du travail rémunérateur à des centaines et des centaines de pères de famille. Dans le programme des grands travaux du gouvernement elle ne devait commencer qu'en 1933 mais sur l'insistance du club d'automobiles de Saint-Hyacinthe, de notre chambre de commerce, de notre conseil de ville, de celui de Drummondville et sur les représentations de votre humble serviteur et des députés de Bagot, Drummond et Rouville le gouvernement a consenti à les commencer dès cette année. Cela m'amène à vous parler de la crise du chômage qui nous a aidé considérablement à faire triompher nos vues. La politique du gouvernement provincial sur la question de la lutte contre le manque de travail est une politique saine et rationnelle; c'est celle de mettre en marche des travaux utiles qui auraient pu être retardés dans les conditions normales du marché du travail. Toute politique de dépense d'argent public pour des travaux inutiles est contraire à l'intérêt du peuple; il ne faut pas faire travailler l'ouvrier pour le seul plaisir de le voir suer. Si le chômeur a besoin de secours directs qu'on les lui donne car il en coûtera moins cher au pays pour soutenir les familles d'ouvriers dans le besoin en leur payant ce qui est nécessaire à leur subsistance qu'en leur faisant exécuter des travaux inutiles et dont le coût des matériaux entraîne des déboursés qui sont perdus en très grande partie pour le travailleur nécessiteux.

La nouvelle route aidera considérablement dans la ville et dans la campagne à diminuer les effets du chômage et les dépenses qui seront faites seront un excellent placement pour la province.

Dans le but aussi de donner du travail aux ouvriers de métier de la ville le département des Travaux Publics dépensera plusieurs milliers de piastres pour compléter les réparations qui sont commencées à notre Palais de Justice. Les soumissions seront demandées incessamment et les travaux commenceront dans quelques semaines.

Puisque la question du chômage est intimement liée

à la question ouvrière me serait-il permis de dire quelques mots au sujet de la nouvelle loi des accidents du Travail qui entrera en force le premier septembre prochain ?

Je n'ai pas l'intention de discuter cette question au long ; cela serait complètement inutile pour vous convaincre que la loi qui a été adoptée au cours de la dernière session est une des meilleures qui existent actuellement dans les pays civilisés. Nos adversaires l'admettent eux-mêmes et ils réclament le mérite d'en être les seuls promoteurs et d'avoir forcé le gouvernement à l'accepter. Je ne crois pas être un conservateur et tout le monde se rappelle que lorsque cette question est venue pour la première fois sur le tapis celui qui a combattu le plus vigoureusement et le plus longtemps sur le parquet de la Chambre pour faire adopter le principe de la Commission des Accidents du Travail et de l'assurance collective obligatoire a été le député du comté de Saint-Hyacinthe. Et si j'ai été le seul libéral à faire ouvertement la bataille nous étions une pléiade de députés libéraux qui pensaient que les ouvriers catholiques et internationaux avaient raison de demander la loi qu'ils réclamaient. Je me souviens d'une réunion devant le cabinet où notre groupe qui était composé d'environ vingt-cinq bons députés libéraux où j'ai réclamé au nom de tous la suspension de la loi imparfaite qu'on avait adoptée en dépit de notre opposition et c'est à la suite de cette démarche que les ministres se sont convaincus qu'il fallait suspendre la loi et la remplacer par celle qui nous a donné la commission des Accidents du Travail, ce qui était cinquante pour cent seulement de ce que nous demandions au nom des classes ouvrières du pays et aussi des employeurs qui avaient sérieusement étudié la question. C'est le député de Saint-Hyacinthe qui a réclamé en des termes non équivoques l'autre cinquante pour cent qui était l'assurance collective et obligatoire ; je n'ai pu obtenir dans le temps ce que je réclamais mais ma conviction était tellement profonde que j'ai voté en cette circonstance contre mes chefs comptant que mon insistance aiderait les ouvriers à obtenir ce qu'ils demandaient. L'avenir a prouvé que je n'avais pas tort car, à la grande satisfaction du monde ouvrier et industriel, le gouvernement, à la dernière session, nous donnait la loi que nous réclamions.

Vouloir prétendre que c'est le parti conservateur qui nous a donné cette loi et que le mérite n'en revient pas au parti libéral c'est affirmer une chose qui est absolument contraire aux faits. Le gouvernement sur cette question a toujours demandé d'être éclairé et, à chaque session du dernier parlement, l'honorable M. Taschereau, qui a été l'auteur de la première loi ouvrière sur la réparation des Accidents du Travail adoptée sur ce continent, a déclaré et sa déclaration a été publiée dans la presse du pays qu'il donnerait définitivement aux ou-

ouvriers la loi qu'ils trouveraient la meilleure. Il a rempli sa promesse au cours de la dernière session et les ouvriers doivent lui en savoir gré.

Et la preuve que ce que j'avance est vrai vous pourrez la trouver dans un pamphlet publié au cours de la lutte électorale de 1927 par l'organisation libérale et qui contenait, sur la demande de mes chefs, de très copieux extraits d'un des discours que j'ai prononcés en Chambre sur cette question. Le gouvernement et le parti libéral a donc le droit de réclamer la vraie paternité d'une loi ouvrière qui n'est certes pas parfaite mais qui est, de l'aveu des associations ouvrières catholiques et internationales, ce qui existe de mieux à l'heure actuelle sur le continent américain et peut-être même dans l'univers entier en fait de législation sur la réparation des accidents du travail.

Qui pourra prétendre que le parti libéral a jamais démenti par ses actes qu'il était le véritable défenseur des intérêts de la classe ouvrière ?

Et si j'avais le temps de vous énumérer tous les octrois que j'ai obtenus dans le comté de Saint-Hyacinthe pour aider directement les travailleurs de la campagne je pourrais vous démontrer à l'évidence que la sollicitude de nos chefs s'est étendue au sort du paysan comme à celui de l'artisan. Qu'il me suffise de vous mentionner l'octroi de cinq mille dollars par année qui vient de vous être payé pour la première fois pour la tenue de votre belle exposition régionale; de vous rappeler les nombreux octrois spéciaux que j'ai obtenus pour vos cercles agricoles et les sommes considérables que je vous ai fait voter pour améliorer l'égoutement de vos terres qui est le salut de la fertilité de votre sol.

Et encore une fois je le répète ce que j'ai pu obtenir pour le comté de Saint-Hyacinthe mes collègues ont pu l'obtenir pour les leurs car notre gouvernement n'a pas une manière de voir pour un comté et une autre manière d'envisager les choses pour un autre.

Cette politique d'encouragement des classes ouvrières des villes et des travailleurs de la campagne a coûté des millions et des millions au gouvernement me direz-vous; c'est vrai. Ces millions on les a pris quelque part ajouterez-vous; c'est évident. Mais je vous demanderai m'adressant à ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter un auto, de fréquenter les théâtres, de manger dans les restaurants somptueux, de laisser des fortunes d'au delà de vingt-cinq mille dollars à leurs enfants: "Quels sont ceux d'entre vous qui s'en sont aperçus?"

Les deniers nécessaires au paiement de ces millions qu'on a dépensés pour améliorer les conditions du peuple des villes et des campagnes on les a prélevés chez ceux qui étaient le

plus en état de les payer, chez ceux que la fortune a favorisé plus que les autres et qui peuvent se procurer plus facilement les jouissances plus ou moins superflues de la vie. Et c'est dans le prélèvement des ressources nécessaires à l'administration publique que l'on peut encore voir la grande différence qui existe entre les deux grands partis qui se partagent l'opinion dans ce pays; cette différence que certains aveugles intéressés font mine de ne pas voir est pourtant patente à la vue de ceux qui veulent ne pas fermer les yeux.

Il y a entre les deux partis sous ce rapport comme sous bien d'autres la même différence que celle qui existe entre la lumière du soleil et la clarté de la lune. L'une est une source vivifiante d'énergie et l'autre n'est que le reflet des rayons de la première; l'une signifie le jour, la vie; l'autre veut dire la nuit, la léthargie.

Comparons les deux systèmes de taxation celui du parti conservateur et celui du parti libéral. Nous venons de voir la mise en pratique du système conservateur à Ottawa; chaque fois que l'ouvrier ou le cultivateur écrira une lettre il paiera un sou de plus que sous le régime libéral; chaque fois qu'il donnera un chèque de cinq dollars il devra apposer un timbre de deux sous qu'il n'avait anciennement à payer que si son chèque était au moins de dix dollars; chaque fois qu'il achètera un article ou un produit manufacturé il lui faudra payer quatre pour cent d'impôts alors que jadis il ne payait qu'un pour cent; si l'ouvrier des villes veut manger un petit melon importé alors qu'il n'y a pas encore de melons du pays sur le marché il lui faudra payer dix sous de taxe si le melon est petit, et beaucoup plus si son volume est considérable, ce qui fait qu'il n'y aura plus bientôt que les riches qui pourront se payer le luxe de manger un fruit avant qu'on ne les transporte au marché à pleins tombereaux. Et si M. Bennett n'avait pas pour une fois eu peur de l'opinion publique nous aurions eu dans les changements qu'il avait annoncés dans la loi de l'impôt sur le revenu le plus bel exemple que le parti conservateur a toujours été et est encore le protecteur du riche au détriment du pauvre. En effet le chef conservateur avait décidé de changer cette loi en décrétant que l'impôt progressif qui frappait ceux qui ont des revenus d'au delà de vingt-cinq mille dollars par année était aboli à partir de vingt-cinq pour cent à aller jusqu'à cinquante pour cent. Le parti libéral a jeté les hauts cris devant cette iniquité qui consistait à dégrever le millionnaire alors qu'on imposait de nouvelles taxes sur les pauvres; M. Bennett a eu peur et il a retiré sa loi en donnant pour prétexte qu'elle avait été préparée par un simple officier de son département.

Quand nous avons eu besoin de revenus nouveaux pour faire face à des dépenses nouvelles nous ne sommes pas allés les chercher chez les pauvres. Nous les avons demandés à ceux

qui étaient le plus en état de les payer. Une de nos sources de revenus est celle que nous a donnée notre loi des liqueurs. Le parti libéral a cru que le temps était arrivé de s'emparer, pour le bénéfice de la masse, des profits que réalisaient anciennement les millionnaires qui contrôlaient le haut commerce des liqueurs dans notre province. Et ici je rappellerai que c'est à St-Hyacinthe que fut arrêtée la grande vague de prohibition qui se répandait sur la province de Québec et qui l'aurait certainement enveloppée si nos hommes publics qui croyaient assez dans la liberté individuelle pour la défendre publiquement au risque de compromettre leur avenir à tout jamais ne s'étaient pas levés pour faire la bataille la plus rude que nous ayons eue à Saint-Hyacinthe et qui dura quatre longues semaines pour se terminer par la première victoire remportée dans une ville importante de notre province contre ceux qui voulaient, de bonne foi sans aucun doute, nous imposer le régime de la coercition. Cette grande victoire de la liberté individuelle arrêta le flot envahisseur et, ayant animé les coeurs ailleurs dans la province, elle fut suivie de plusieurs autres qui permirent au gouvernement d'adopter la première loi des liqueurs qui aida à combattre le fléau de l'intempérance sans tuer la liberté individuelle. Cette loi fut suivie de la loi Taschereau qui a fait de notre province un pays de tempérance mais non de prohibition. Cette loi qui fut amèrement critiquée dans le temps dans certains milieux a été un modèle pour les autres provinces. Quand elle fut adoptée toutes les autres provinces du pays étaient sous le régime de la prohibition; à l'heure actuelle toutes les autres provinces moins une ont copié notre loi dans ses grandes lignes. Tout le monde en est aujourd'hui satisfait et on n'entend presque plus parler de l'abolition de la vente des liqueurs.

Cette loi nous donne des profits annuels qui se sont élevés jusqu'à cinq millions de piastres qui allaient anciennement dans le gousset des riches mais qui sont appliqués à l'heure actuelle à améliorer les conditions d'existence des classes moyennes et des classes pauvres.

Une taxe nouvelle a été imposée sur les repas dont le coût s'élève à au moins un dollar. Les ouvriers et les cultivateurs mangent rarement dans les restaurants ou les hôtels qui chargent un prix aussi élevé pour les repas. Cette taxe ne frappe donc pas le pauvre et quant au riche il est satisfait de la payer car il sait que ses revenus sont employés exclusivement à aider nos grandes institutions à hospitaliser les nécessiteux ou les malades. Il y a aussi la taxe sur les billets de théâtre qui est employée à cette fin; comme elle ne frappe que ceux qui peuvent s'amuser personne ne s'en plaint. Nous avons, en outre, l'impôt sur la gazoline qui existe partout ailleurs sur le continent américain. Elle est le moyen le plus juste de faire

payer à ceux qui s'en servent l'entretien de nos chemins qui sont détériorés par les automobiles; elle ne frappe encore que ceux qui ont les moyens de s'acheter des automobiles et on ne peut pas dire qu'elle frappe le pauvre de la ville ou de la campagne. Elle a été un moyen équitable de faire payer par les étrangers l'usure qu'ils font à nos chemins; anciennement ils ne contribuaient aucunement à l'entretien de nos routes alors que dans plusieurs états de la république voisine ceux des nôtres qui s'y rendaient en automobile payaient cette taxe qui y était en vigueur.

Notre système de prélèvement d'impôts est donc lui aussi conforme aux idées que prêchaient les fondateurs de notre parti; pour protéger l'ouvrier et le cultivateur les taxes doivent être prélevées non sur les choses nécessaires à la vie mais sur le luxe et la richesse. Il y a donc une grande différence entre notre politique à ce sujet et celle des conservateurs et nos gouvernements libéraux doivent être louangés d'avoir voulu se conformer sur la question fiscale à notre ancien programme. C'est ce qui leur a permis de trouver sans que le peuple en souffre les deniers nécessaires à la réalisation dans tout mon comté et dans ma province de l'oeuvre que je vous ai mentionnée tout à l'heure et qui a été accueillie avec tant de faveur par les humbles que les anciens gouvernements n'avaient pas habitués à autant de sollicitude de la part des pouvoirs publics.

Les classes populaires, celles des petits commerçants, des ouvriers et des cultivateurs ont donc eu leur tour. Les espérances que les libéraux des anciens jours avaient placées dans leur parti et dans ses chefs n'ont donc pas été déçues. Né et ayant grandi au sein de la classe ouvrière j'en ai connu les aspirations; porté par elle d'abord aux premières positions publiques que j'ai occupées dans ma ville et ensuite, avec le concours additionnel des travailleurs de la campagne, aux postes d'honneur que j'ai remplis dans ma province j'ai contracté envers le peuple une dette de reconnaissance que je me suis efforcé d'acquitter à chaque jour de ma carrière publique.

C'est pourquoi j'ai accordé un appui loyal au parti qui s'est toujours donné pour mission le relèvement des classes populaires. Cet appui n'a pas été cependant celui d'un esclave; il a été celui d'un homme libre, réclamant le droit qui ne lui a, d'ailleurs, jamais été contesté par ses chefs de différer d'opinion avec ceux qui sont chargés à des intervalles plus ou moins longs de diriger le parti. Mon attitude indépendante sur un certain nombre de problèmes importants, dont je ne voyais pas la solution dans l'intérêt du peuple de ma province dans le même sens que mes chefs, a été diversement appréciée par les gens; dans certains cas la marche des événements m'a déjà donné raison; dans les autres l'avenir nous dira si les vues du

député de Saint-Hyacinthe étaient justes ou erronnées. Quoi qu'il en soit, que j'aie eu tort sur certains points que j'aie eu raison sur d'autres, tous les gens non préjugés s'accorderont à dire que jamais l'intérêt personnel n'a influencé mon attitude sur aucune question au sujet de laquelle j'ai différé d'opinions avec mon parti, soit ouvertement lorsque j'ai cru qu'il était nécessaire de le faire, soit dans le secret des conseils de ce parti, ce qui est arrivé plus souvent.

Il y a deux manières d'entendre l'indépendance chez un homme public : celle qui consiste à réclamer que l'homme public, à tout propos et hors de tout propos, s'insurge contre ses chefs. Cette indépendance, applaudie avec tant de chaleur par le parti adverse, n'est le fait que d'hommes qui sont les esclaves de leur intérêt personnel déçu ou d'un égoïsme sur-aigü les portant à vouloir devenir les grandes vedettes de la publicité. Ce genre d'indépendance est aussi méprisable qu'est saine la louable indépendance de l'homme de parti qui ne craint pas sur des questions d'importance vitale pour son pays d'exprimer, même publiquement, ses vues personnelles quand il croit que ses chefs font fausse route. Avant le parti il y a les idées maîtresses et l'intérêt du peuple pour tout homme qui ne voit pas dans ce parti le moyen suprême d'arriver personnellement.

Et par le parti il ne faut pas seulement entendre les chefs car parfois des chefs faibles sont les esclaves des forces dirigeantes dont les plus puissantes ne sont pas toujours les plus désintéressées. Souvent la volonté des chefs vient en conflit avec ces puissances plus ou moins occultes et la valeur du chef se reconnaît aussi dans son esprit d'indépendance envers ces forces inférieures. Je me rappelle une circonstance où un groupe de gros bonnets politiques de notre province, dans le but de sauver leurs piastres et aussi leur renommée d'hommes d'affaires, était allé rencontrer Sir Wilfrid Laurier pour lui demander de consentir une opération financière dans laquelle notre grand chef voyait une spéculation plus ou moins honorable au détriment certain du pays. Les porte-parole de la délégation en appelèrent aux prétendus intérêts supérieurs du parti pour l'induire à accepter leurs vues ; on alla même jusqu'aux gros mots dans lesquels il était question d'ingratitude à l'endroit de fidèles partisans et de pertes probables d'élections si la transaction ne s'opérait pas. C'est alors que Laurier calme et imperturbable, dit de sa voix la plus ferme : **“Mon parti tombera mais jamais on ne tiendra son chef actuel responsable d'une semblable iniquité.”**

Instruit à l'école de nos vieux chefs de Saint-Hyacinthe qui ignoraient sans aucun doute les grandes théories des économistes qu'avait approfondies Sir Wilfrid mais qui, comme

lui, ne connaissaient pas la compromission de l'intérêt supérieur du pays il n'est pas étonnant que je me sois efforcé de suivre leur exemple; les petits ont le droit d'essayer d'imiter les grands dans ce qu'ils ont de meilleur.

C'est ce que je me suis efforcé de faire au sein de mon parti et je dois dire, à la glorification de mes chefs, qu'aucun d'eux ne m'a jamais tenu rancune d'avoir essayé de faire triompher mes vues quelquefois même en bataillant, peut-être trop rudement, sur le parquet de l'Assemblée Législative, sur les tribunes publiques ou dans la presse à l'encontre de leurs idées exprimées publiquement ou concrétisées dans des lois dont certaines dispositions ne me paraissaient pas exactement conformes à l'intérêt public.

Loin d'avoir voulu m'ostraciser de mon parti pour mes propensions indépendantes mes chefs m'on traité en enfant gâté comme c'est presque toujours le cas chez les pères de fils plus ou moins brouillons. On a honoré le député de Saint-Hyacinthe d'un poste des plus honorifiques de l'Assemblée Législative en me donnant la charge d'Orateur, en m'appelant à présider les séances de la Chambre des députés. Quelques-uns de ceux qui m'applaudissaient le plus fort lorsque je bataillais sur le parquet de la Chambre à l'encontre des opinions exprimées par mes chefs et qui battaient des mains non pas parce qu'ils trouvaient que j'avais raison mais qui me gratifiaient de leurs tumultueux applaudissements tout simplement parce qu'ils voyaient que mon attitude était de nature à ennuyer mes chefs, applaudissements que j'ai méprisés comme ils méritaient de l'être, ont critiqué ma nomination en insinuant qu'on avait voulu mettre une sourdine à une voix qui n'était pas toujours à l'unisson avec celle de la masse du parti, qu'on avait voulu diminuer mon influence pour la réalisation de certaines réformes qui n'étaient pas du goût des chefs.

Mes chers amis, si j'avais pensé un seul instant que l'acceptation de ce poste honorifique eut pu diminuer, d'une proportion si faible soit-elle, l'influence du député de Saint-Hyacinthe pour l'amélioration des conditions d'existence du peuple de la province et de celles des citoyens de mon comté, je ne l'aurais jamais acceptée. Mon attitude au cours de mes vingt-cinq années de vie publique sur des questions diverses au sujet desquelles j'ai préféré aller à des défaites certaines en servant l'intérêt public plutôt que celui des classes privilégiées ou de particuliers jouissant d'influence prédominante chez ceux qui sont appelés à faire et à défaire les hommes publics dans notre système démocratique, vous est une preuve certaine que sur cette question comme sur toutes les autres je n'ai jamais tergiversé avec l'honorabilité.

Et la grande preuve que j'ai eu raison en acceptant cette

position qui a jeté un peu plus de lustre sur le beau comté que je représente c'est qu'une des réformes que j'avais le plus à coeur dans l'intérêt des classes ouvrières, pour laquelle j'ai fait les luttes les plus hardies sur le parquet de l'Assemblée Législative, sur les tribunes populaires et dans la presse, a été acceptée dans son intégrité par mes chefs et mon parti au cours de la dernière session et c'est le député de Saint-Hyacinthe qui a déclaré adoptée du haut de son fauteuil d'orateur la loi de la Compensation des Accidents du Travail dont il s'était fait depuis plusieurs années le protagoniste irréductible au sein du parti libéral à la demande de toutes les associations ouvrières de sa ville et de sa province. Et c'est ce qui prouve que même les semences jetées dans le vent et la tempête ne sont pas toujours toutes perdues; il est beau et consolant, parfois, dans le calme d'un matin, de surprendre surgissant du sol une floraison luxuriante provenant d'une semence que l'on croyait perdue mais qui dormait tout simplement dans une terre généreuse en attendant la saison propice pour pousser ses tiges vigoureuses vers la lumière vivifiante du soleil.

Les libéraux de Saint-Hyacinthe connaissent mon esprit d'indépendance et ils viennent de déclarer par leur convention qu'ils approuvent ce que j'ai fait à la Législature et pour ma province et pour mon comté. Je n'ai certes pas opéré de merveilles car l'action d'un seul homme public doit nécessairement se résumer à bien peu de choses en somme; j'ai cependant conscience d'avoir fait quelque chose pour aider au développement et au progrès de ma ville et de la partie rurale de mon comté depuis 1912, progrès dont on voit des marques évidentes ici et là dans la ville et dans chacune de nos paroisses.

Ce sera maintenant au peuple en général à se prononcer s'il est satisfait de son ancien député. J'ai confiance dans son verdict car je crois avoir fait mon devoir envers lui et avoir voulu particulièrement servir les intérêts des ouvriers et des cultivateurs qui forment la grande masse de notre population. Napoléon, qui fut et est resté l'idole d'une grande partie du peuple français, disait: **“Je suis l'homme du peuple et mon poulx bat à l'unisson avec le sien”**.

Je suis issu de la classe populaire et j'en ai gardé l'amour et les sentiments, peut-être même une grande partie des défauts qui sont les excès de ses qualités dominantes, la sincérité, le franc-parler et le dévouement aux idées généreuses. Mais dans mon action publique ces défauts qu'ont peut appeler l'excès de franchise, l'obstination, l'inflexibilité dans les décisions, la main de fer sans le gant de velours, n'ont nui qu'à moi-même et s'ils m'ont coûté souvent quelque peu cher personne n'a payé d'autre que moi. Si parfois j'ai jugé que les idées de mon parti sur une question importante n'étaient pas miennes, j'ai

quand même suivi le parti libéral, sans m'en éloigner. A celui qui m'en demandera le pourquoi je répondrai que c'est pour la même raison que celle qui, depuis trente ans au delà, a indéfectiblement maintenu au parti libéral la confiance de la grande majorité de notre province; nous suivons, nous devons suivre et la grande masse des électeurs bien pensants de ce comté et de cette province suivra le 24 le parti libéral parce que, en dépit des quelques faiblesses qu'on peut avoir eu à lui reprocher comme d'ailleurs on peut le faire à toutes les institutions humaines, c'est encore celui qui marche dans la voie conduisant le plus directement vers l'état social dans lequel les humbles, les petits, les artisans des villes et les travailleurs des champs, auront leur tour, c'est-à-dire leur part<sup>a</sup> juste et légitime des richesses intellectuelles, morales et matérielles que les siècles ont accumulées non seulement pour le bénéfice des classes privilégiées mais aussi pour le profit de la grande masse du peuple dont le pouls bat à l'unisson de celui de tous les hommes publics qui en sont sortis et qui ont la mémoire du coeur.



